



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
Première session

A/FCTC/COP/1/DIV/5
7 février 2006

Remarques liminaires du Directeur général à la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac à sa première session

Genève, lundi 6 février 2006

Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir pour cette première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Cent vingt et un pays sont maintenant Parties contractantes à la Convention. Les 110 d'entre eux qui sont représentés ici aujourd'hui, avec les pleins pouvoirs, totalisent près des trois quarts de la population mondiale. Les pays que vous représentez se situent à tous les niveaux de revenu et tous les stades de développement. Cette puissante assemblée compte trois des cinq principaux pays exportateurs de feuilles de tabac et quatre des cinq principaux pays exportateurs de cigarettes. Ce groupe de pays représente 69 % de la consommation mondiale de cigarettes. On pourrait s'étonner qu'il s'apprête également à appliquer le programme de lutte antitabac dans les pays. Il a pourtant déjà infléchi le cours de l'histoire.

Au début, des doutes ont été émis quant à l'issue du processus. Son succès donne tort aux sceptiques.

Vous favorisez le changement. Je citerai quelques exemples : l'Inde a adopté des interdictions globales de la publicité en faveur du tabac. L'Australie, le Brésil, le Canada, Singapour et la Thaïlande ont apposé des mises en garde explicites très voyantes sur les paquets de cigarettes. L'Union européenne s'apprête à faire de même. En Irlande, en Norvège, et maintenant en Espagne, il est interdit de fumer dans les lieux publics clos. Ces mesures, et d'autres mesures du même type, entraîneront un recul sensible des décès dus au tabac.

L'Etat de New York a adopté une loi interdisant le tabagisme, qu'il a qualifiée de « politique de santé publique la plus ferme jamais adoptée ». Comble de l'ironie, on dit que le bâtiment de l'Organisation des Nations Unies est désormais le seul endroit à New York où l'on peut fumer impunément.

Ann Veneman et moi-même avons déclaré que cela ne devait pas être le cas. Il devrait être interdit de fumer dans tous les locaux de l'Organisation des Nations Unies. La vente de cigarettes doit aussi y être interdite. Ceux qui fument dans le bâtiment de l'Organisation des Nations Unies sont en effet parfois les représentants des Etats Membres qui ont signé la Convention-cadre. Les accords peuvent être difficiles à appliquer. Nous en ferons tous l'expérience.

Mesdames et Messieurs, si l'interdiction de fumer peut être respectée dans un pub irlandais, elle peut aussi l'être partout ailleurs.

Les fumeurs passent un contrat avec l'avenir. Ils ne paient pas dans l'instant. Ils le feront 30 ou 40 ans plus tard, lorsqu'ils seront malades. Ils paieront avec un cancer des poumons, des affections obstructives des voies aériennes et des maladies cardio-vasculaires. Un fumeur sur deux paie de sa vie.

Nous devons aider ces personnes à cesser de fumer. Nous devons les empêcher de commencer.

Nous nous sommes tous engagés vis-à-vis de cette convention. Ses dispositions sont audacieuses. Elles sont fondées sur la connaissance de ce qui est efficace.

Nous nous emploierons à en assurer le succès.

Merci.

= = =